



Prévessin-Moëns  
*Cosmopolite, dynamique & verte*

## ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

10 juillet 2020

**LES DERNIERS RDV DE L'ÉTÉ**

# Goûter Gourmand

Pour fêter le début de l'été et se retrouver enfin, venez les:  
**10, 15 et 16 juillet de 16h à 17h30**  
pour un goûter gourmand offert !

 

### GOÛTERS À LA MAISON DES FAMILLES

#### Les goûters de l'été !

La Maison des Familles a hâte de fêter les vacances et l'été avec vous : elle vous donne rendez-vous pour **les goûters de l'été les 10, 15 et 16 juillet de 16h à 17h30.**

Après cette longue période sans animations ni ateliers, retrouvons-nous et partageons ensemble un moment convivial autour d'un goûter offert par la Municipalité !

Plus d'infos : [maisondesfamilles@prevessin-moens.fr](mailto:maisondesfamilles@prevessin-moens.fr) / 04 50 40 51 09



## KIOSQUE À MUSIQUE

### Top départ pour les (ré)inscriptions !

Un kiosque aussi bien pour les enfants que pour les adultes, avec une offre enrichie pour cette rentrée 2020-2021 !

Les réinscriptions des anciens élèves débutent ce **mercredi 15 juillet**, et celles pour les nouveaux élèves le **mercredi 22 juillet**. Retrouvez le dossier d'inscription et toutes les informations pratiques en Mairie ou sur notre site internet

[www.prevestin-moens.fr/kiosque-a-musique](http://www.prevestin-moens.fr/kiosque-a-musique).

Les cours reprendront à l'école ALICE à partir du **lundi 14 septembre**. D'ores et déjà vous pouvez noter dans votre agenda que la réunion parents-professeurs de la rentrée se tiendra le **lundi 7 septembre à 18h30**.



## CHERS VOISINS

### Accompagner le bien vivre dans les logements collectifs et tisser du lien social...

Il y a quelques mois, la commune et l'association Chers Voisins se sont rapprochées autour de la création d'un club couture qui se réunit tous les vendredis à la Maison des Familles.

Fort du succès rencontré par cette initiative d'habitant(e)s, la commune accompagnera **dès la rentrée les actions de proximité** que Chers Voisins va déployer du côté de la Bretonnière.

Les **mercredis après-midi**, les animatrices de Chers Voisins seront présentes dans leur camping-car pour tisser du lien et créer un lieu d'échanges innovant, au plus près des locataires du **secteur de la Bretonnière**.

Des idées ? Des projets pour améliorer le vivre ensemble ou tout simplement le quotidien de chacun ? N'hésitez pas à venir les rencontrer lorsque le camping-car sera stationné aux abords des résidences.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# AVIS DE CONTRAVENTION

## DÉCHETS - DÉPOTS SAUVAGES

### Rappel des contraventions :

#### Contravention de 2ème classe : 68 eur

Est puni le fait de déposer en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet, des ordures ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. Est également puni le fait de ne pas respecter les conditions fixées en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

#### Contravention de 5ème classe : 1 500 eur + confiscation de la chose (véhicule) ayant servi à commettre l'infraction

Est puni le fait de déposer en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet, soit une épave de véhicule, soit des ordures ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

#### Containers de collecte de vêtements

Nous vous rappelons que certains conteneurs de collecte de vêtements restent inaccessibles par précaution sanitaire et que **tout dépôt sauvage au pied de ces conteneurs est également interdit et puni.**

Nous comptons sur le **civisme de chacun et chacune** afin que notre ville reste propre et un lieu agréable pour tous.

Retrouvez notre nouvelle page dédiée à la gestion des déchets sur notre site internet : [www.prevessin-moens.fr/gestion-des-dechets](http://www.prevessin-moens.fr/gestion-des-dechets)



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

### Des conditions d'accès allégées

Depuis début juillet, l'accès est possible pour toute la famille, avec désinfection obligatoire des mains pour tous et port du masque obligatoire à partir de 11 ans. Le fonctionnement reste en mode dynamique : pas de lecture ou de travail sur place, accès fermé au coin café, temps de présence réduit (accès limité à 10 personnes).

**Horaires** : mardi, jeudi et vendredi 16h-18h30, mercredi 10h-12h30 et 14h-18h30, samedi 10h-12h30.

**Service « drive »** : du mardi au vendredi de 11h à 18h30.

**Fermeture annuelle du 1er au 20 août.**

Plus d'infos : [bibliotheque@prevessin-moens.fr](mailto:bibliotheque@prevessin-moens.fr) / 04 50 42 80 70

### PAS DE MOUSTIQUE TIGRE CHEZ MOI

**JARDINS ET BALCONS :**  
Éviter les nuisances du moustique tigre implique de nouvelles habitudes.

**CE QU'IL FAUT SAVOIR :**

- ▶ Le moustique tigre est une espèce invasive exotique qui se trouve dans les zones habitées et évite les espaces naturels.
- ▶ Quelques centimètres d'eau stagnante durant une semaine peuvent suffire pour que le moustique tigre produise une nouvelle génération.
- ▶ Il peut voler sur plusieurs mètres dans un foyer pour trouver de l'eau.

En savoir plus et signaler les moustiques suspects : [www.ge.ch/moustique-tigre](http://www.ge.ch/moustique-tigre)

## MOUSTIQUE TIGRE

### Lutte contre le moustique tigre !

Le moustique tigre est une espèce invasive exotique qui colonise progressivement l'Europe et s'établit avant tout dans les zones habitées.

Notre commune se joint au canton de Genève dans le cadre de la lutte contre le moustique. L'objectif consiste à éradiquer autant que possible les foyers

initiaux et ainsi prévenir l'émergence de maladies exotiques. Cette stratégie implique avant tout de **limiter de façon préventive les petites accumulations d'eau dont dépend le moustique tigre pour sa reproduction**. Par exemple, dans votre jardin, sur votre balcon ou votre terrasse : retourner les récipients inutilisés, combler totalement les espaces qui contiennent inévitablement de l'eau (soucoupes des pots de fleur,...) avec du sable, etc.

Plus d'infos sur : [www.ge.ch/moustique-tigre](http://www.ge.ch/moustique-tigre)

Mairie de Prévessin-Moëns  
27 chemin de l'église  
01280 Prévessin-Moëns



[communic@prevessin-moens.fr](mailto:communic@prevessin-moens.fr)

04 50 40 51 09

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie de Prévessin-Moëns.

[Se désinscrire](#)



© 2020 Mairie de Prévessin-Moëns